



**RAPPORT SUR LES  
ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
2022**

# Sommaire

---

<b>PREAMBULE</b> .....	3
<b>PARTIE 1 – CONTEXTE GENERAL</b> .....	4
<b>I. UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE PLUS FAVORABLE</b> .....	4
<b>II. PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 : TOUJOURS PAS DE REVOLUTION POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b> .....	6
<b>PARTIE 2 – RETROSPECTIVE DE LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE</b> .....	7
<b>I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	7
<b>A. Les dépenses courantes</b> .....	8
<b>B. Des recettes courantes essentiellement assises sur les dotations</b> .....	11
<b>C. Une épargne de gestion confirmée</b> .....	15
<b>II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	15
<b>III. LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE AU 31/12/2021</b> .....	18
<b>PARTIE 3 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b> .....	19
<b>I. LES PERSPECTIVES EN FONCTIONNEMENT</b> .....	19
<b>A. Les dépenses</b> .....	19
<b>B. Les recettes</b> .....	21
<b>II. LES PERSPECTIVES EN INVESTISSEMENT</b> .....	23
<b>A. Les principaux projets d'équipement</b> .....	24
<b>B. Le financement de l'investissement</b> .....	25

# PREAMBULE

---

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et, pour que ce débat ait lieu, la Ville doit produire un rapport permettant aux membres du Conseil Municipal d'appréhender la situation et la stratégie financières de la commune.

Ce rapport doit préciser les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la gestion de la dette, et doit faire l'objet, pour les communes de plus de 10 000 habitants, d'une présentation de la structure des effectifs, des dépenses de personnel et de la durée effective du travail dans la collectivité.

Il est une phase essentielle qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville et de débattre des perspectives à court et moyen-long terme. Il doit donc permettre à chacun des élus de la Ville de disposer d'éléments, d'une base de discussion pour la détermination des principales orientations qui préfigureront le contenu du budget primitif 2022 et des prochains exercices.

Dans ce contexte global, la construction budgétaire 2022 est empreinte une fois de plus d'incertitudes. Elle s'attache néanmoins à intégrer des estimations des impacts de la crise sur les trois premiers mois de l'année. Les prévisions pour le reste de l'exercice sont quant à elles établies sur la base d'un retour « à la normale », et sont susceptibles d'ajustements dynamiques en cours d'exercice selon l'évolution de la situation.

Le présent rapport s'attache donc à préciser :

- le contexte économique général affecté par la crise sanitaire et les impacts spécifiques pour les collectivités territoriales,
- la situation financière de Ville avec une présentation rétrospective 2016-2021,
- les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2022.

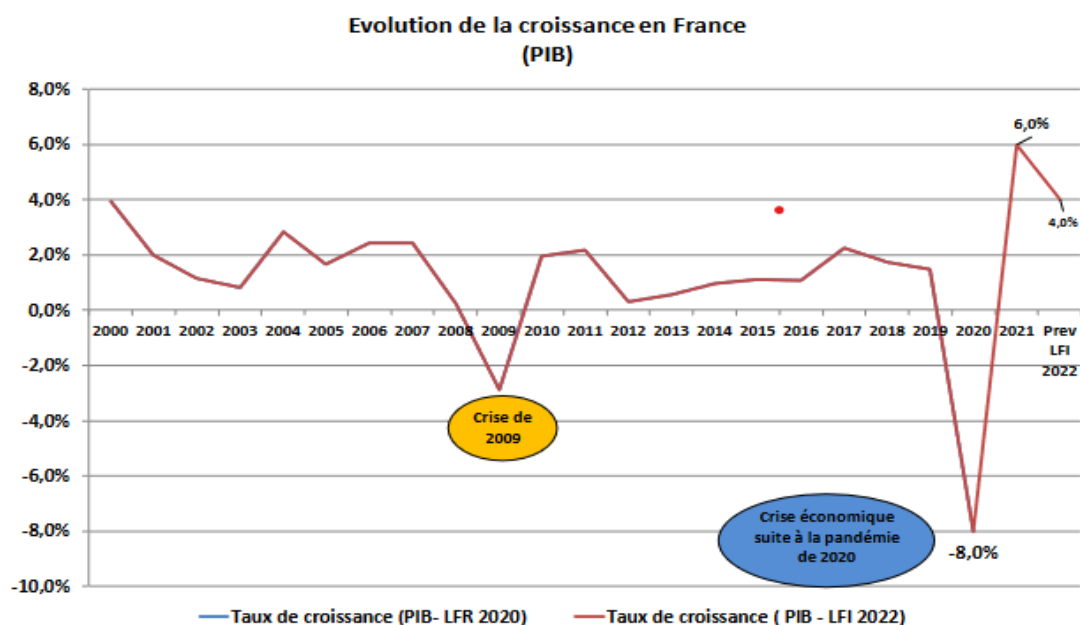
# PARTIE 1 – CONTEXTE GENERAL

## I. UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE PLUS FAVORABLE

Après un repli sans précédent en 2020, l'activité mondiale a fortement repris en 2021 et progresserait encore vivement en 2022. Ce rebond résulte de la progression de la couverture vaccinale de la population et du soutien budgétaire et monétaire massif qui a été mis en œuvre par les pouvoirs publics, en particulier en France. Il permettrait à l'économie mondiale de retrouver son niveau d'activité pré-crise.

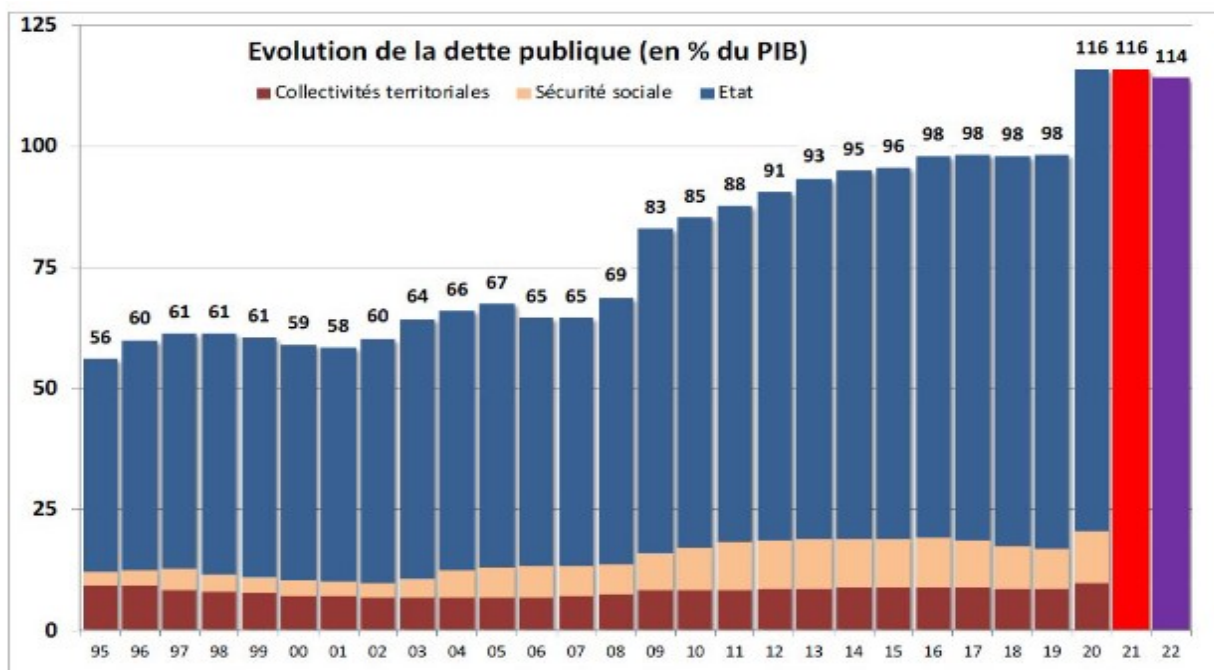
La situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par des engagements visant à faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

La croissance en 2022 devrait être soutenue, avec une prévision de +4 % (après un fort rebond de 6,25 % en 2021), permettant au **déficit public** de diminuer à **5 % du PIB en 2022** (contre 8 % en 2021).



Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le **taux d'endettement** passerait à **113,5 % du PIB en 2022**, contre 115,3 % en 2021.

Ce retour progressif à la normale s'explique en particulier par la baisse du volume des dépenses publiques de -3,5 %, sous l'effet notamment de la sortie progressive des mesures d'urgence. Le ratio de dépenses publiques par rapport au PIB diminuerait en conséquence significativement, passant de 59,9 % du PIB en 2021 à 55,6 % en 2022.



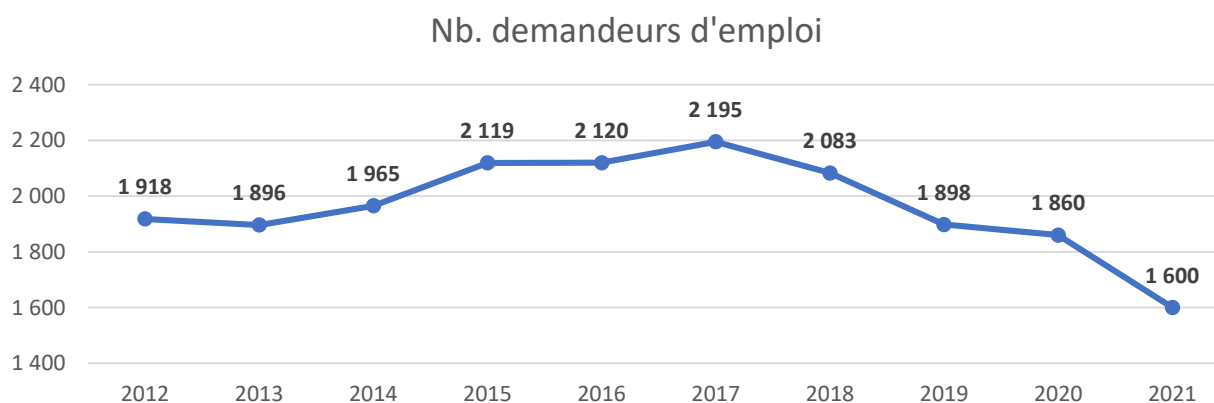
En matière d'emploi, les chiffres traduisent la reprise économique. Ainsi, au quatrième trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi a enregistré une baisse très nette, de 5,9 %, par rapport au trimestre précédent. C'est 208 500 inscrits en moins.

En incluant l'activité réduite (plus ou moins 78h par mois), le nombre de demandeurs d'emploi est en baisse de 3,6 % au quatrième trimestre et s'établit à 5,659 millions, selon la Direction des statistiques (Dares) du Ministère du Travail. Sur un an, la baisse est donc de 5,8 %, toutes catégories confondues.

En 2021, le chômage des jeunes, a reculé de 17,8 % (- 87 400 inscrits).

Sur le territoire monsois, cette amélioration a été beaucoup plus forte puisque l'on observe une diminution inédite de près de 14 % du nombre de demandeurs d'emplois, toutes catégories confondues.

#### EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI MONSOIS 2012-2021



Les chiffres sont arrêtés au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année

## II. PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 : TOUJOURS PAS DE REVOLUTION POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La mesure phare du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022 est la réforme des indicateurs financiers.

Le rôle de ces indicateurs est de mesurer la richesse fiscale et financière des collectivités locales. Ils ont un impact sur le calcul des dotations et des contributions (dotation globale de fonctionnement, dotation nationale de péréquation, contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal...).

A partir de 2022 sont intégrés dans le calcul de ces indicateurs le produit lié à la perception des droits de mutation (qui sera calculé en référence à la moyenne des recettes perçues sur les trois dernières années) ainsi que celui lié à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

En conséquence les collectivités percevant des droits de mutation supérieurs à la moyenne et ayant instauré la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourraient être considérées comme les perdantes de cette réforme.

Le PLF 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction qui va neutraliser en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financier de 2021.

Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via un coefficient qui viendra neutraliser tout ou partie des effets de la réforme.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Coefficient de neutralisation</b>	100%	90%	80%	60%	40%	20%	0%

### **Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2022**

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre 2021 et le mois de novembre 2020 (pour application en 2022). L'IPCH de novembre 2021 est au plus haut depuis 2018 soit 3,4 %.

Concrètement, l'avis de taxe foncière de l'automne 2022 fera apparaître une base de calcul augmentée de 3,4 %. Cette revalorisation concerne aussi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il en sera de même concernant la base de calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Cette revalorisation des valeurs locatives n'est par contre plus appliquée jusqu'en 2023 pour la taxe d'habitation sur les résidences principales. Il s'agira alors de la dernière étape de la

réforme de la taxe d'habitation : les Français les plus aisés qui la payent encore bénéficieront d'une décote de 65 % en 2022 avant sa disparition totale en 2023.

### **La Dotation Globale de Fonctionnement**

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). La Loi de Finances 2022 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). Ainsi, bien que ne tenant plus compte de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) depuis l'année 2018, la DF demeure soumise au mécanisme d'écrêtement.

Point d'attention : l'ensemble des dotations sera impacté, à compter de 2023, par la réforme des indicateurs de richesse. Ces nouveaux calculs ont comme objectif de neutraliser la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales en vigueur depuis début 2021. Par conséquent, les potentiels fiscaux et financiers des communes et donc leurs dotations seront impactées. Il faudra, cependant, attendre l'été prochain, afin d'avoir davantage d'informations suite à la publication des « Notes d'informations ».

## **PARTIE 2 – RETROSPECTIVE DE LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE**

---

L'analyse qui va suivre présente la situation financière de la Ville au travers d'une rétrospective des exécutions budgétaires des exercices 2016 à 2021. Cette rétrospective met en évidence les tendances d'évolution de ces dernières années, tant en dépenses qu'en recettes.

La Ville a conduit une stratégie budgétaire constante ces dernières années lui permettant de consolider ses grands équilibres financiers sur la période d'analyse, avec une situation financière très saine lui permettant de préserver l'avenir malgré des marges de manœuvre réduites par la crise et les multiples réformes de la fiscalité locale.

La Ville a ainsi dégagé une épargne de gestion, projetée annuellement entre 2,5 et 3 millions d'euros. Cela lui a permis de financer un programme d'investissement ambitieux sans recours à l'emprunt et sans augmentation des taux d'imposition.

### **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

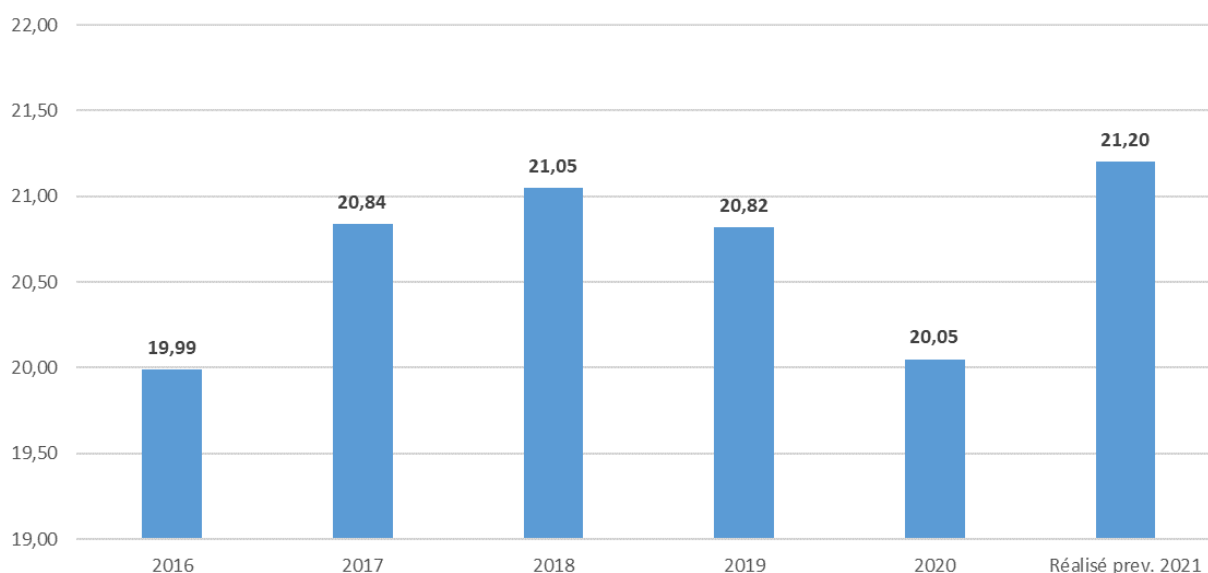
La commune présente chaque année, à l'occasion de l'établissement de ses documents budgétaires (ROB, compte administratif et budget primitif), l'évolution de ses dépenses et recettes de fonctionnement « retraitées », déduction faite des dépenses et recettes

exceptionnelles réalisées sur la période d'analyse, afin d'établir des comparaisons dynamiques fiables.

Les dépenses et les recettes « courantes » de fonctionnement, retraitées, ont augmenté de manière quasiment équivalente sur la période 2016-2021 (+4,81 % pour les recettes et +6,05 % pour les dépenses). L'année 2021 est marquée par une forte augmentation des dépenses courantes évaluée à + 5,7 %. Celle-ci n'est pas compensée par les recettes courantes qui évoluent de + 1,8 %. Ceci peut s'interpréter comme une phase de rattrapage après une année 2020 fortement impactée par les blocages liés aux confinements.

## A. Les dépenses courantes

### EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT 2016-2021 (en M€)



Les dépenses de gestion restent stables avec une augmentation de 5,7 % sur la période 2016-2021 avec une baisse en 2020 liée à la crise sanitaire.

Les charges de personnel représentent de manière permanente, sur l'ensemble de la période d'analyse, le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la Ville (67,6 % des dépenses courantes de fonctionnement). Elles atteignent 14,33 M€ en 2021 contre 13,54 M€ en 2020 soit une évolution de 6 %.

Notons que le biais induit par la mise à disposition de personnel auprès du CCAS et des établissements pour personnes âgées s'atténue année après année, les personnes nouvellement recrutées sont désormais directement rattachées aux établissements qui les emploient.



## **CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012) 2016-2021**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2016/2021
<b>Rémunération</b>	8,98	9,32	9,46	9,34	9,39	9,90	10,17%
<i>dont personnel titulaire</i>	5,96	6,23	6,17	6,14	6,07	6,22	4,36%
<b>Charges salariales</b>	3,75	3,92	3,82	3,75	3,69	3,96	5,49%
<b>Autres charges diverses</b> (dont cotisation CDG 59, plurélya ...)	0,45	0,46	0,48	0,45	0,46	0,48	6,99%
<b>Total</b>	<b>13,18</b>	<b>13,69</b>	<b>13,76</b>	<b>13,54</b>	<b>13,54</b>	<b>14,33</b>	<b>8,73%</b>

## **STRUCTURE DES EFFECTIFS 2016-2021 au 31/12**

<b>Effectifs en personnes physiques</b>	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Titulaires et stagiaires</b>	328	324	322	320	312	318
<i>dont Titulaires et stagiaires mis à disposition du CCAS</i>	54	55	55	45	45	45
<b>CDD et CDI sur emplois vacants</b>	19	21	19	13	16	17
<b>Agents vacataires (ALSH, Pause méridienne, Etudes surveillées et NAP) et agents remplaçants</b>	217	232	217	201	233	259
<b>Contrats aidés</b>	10	3	3	3	0	0
<b>Apprentis</b>	3	1	0	2	3	4
<b>Total</b>	<b>577</b>	<b>581</b>	<b>561</b>	<b>539</b>	<b>564</b>	<b>598</b>

### **Avantages en nature et prestations sociales :**

Des avantages en nature « logements » sont octroyés à certains agents municipaux compte tenu de leurs missions, ceci dans le respect de la réglementation en vigueur et des délibérations adoptées en conseil municipal.

Les agents bénéficient :

- de la participation à la complémentaire santé de 15 € par mois : 15,8 K€ annuels pour 97 agents,
- du remboursement des frais de déplacement domicile travail à 50 % soit 10,5 K€ annuels pour 45 agents,
- du forfait mobilité durable : 2 700 € annuels pour 27 agents,
- des prestations sociales par l'adhésion de la Ville à Plurélya : 91,6 K€ pour les agents actifs et retraités.

## **Temps de travail :**

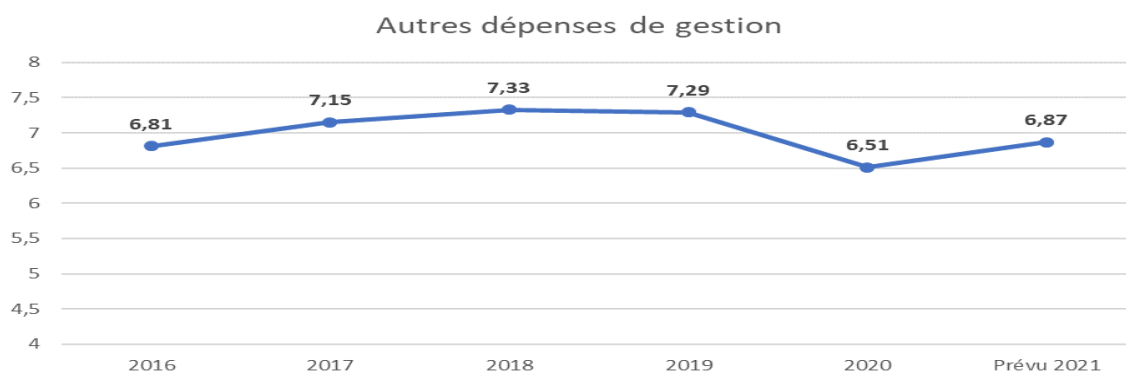
La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose, en son article 47, que les collectivités territoriales, leurs établissements publics et ceux auxquels elles sont rattachées respectent la durée légale de travail de leurs agents publics à temps complet, à savoir 1 607 heures annuelles. La Ville de Mons en Barœul s'est mise en conformité lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2021. Cette délibération instaure l'attribution de jours d'ARTT lorsque le temps de travail hebdomadaire dépasse les 35h et que la durée annuelle dépasse les 1 607h.

La hausse des dépenses de personnel en 2021 concerne principalement :

- le recrutement de personnel suite à plusieurs vacances durables d'emploi (collaborateur de cabinet, Directeur Général des Services, chargé de mission commerce-économie, agents d'entretien des espaces verts...),
- la revalorisation de 2,2 % au 1<sup>er</sup> octobre 2021 du SMIC porté à 1 589,47 € brut mensuels. Afin d'éviter que certains agents de la Fonction publique ne soient rémunérés en dessous du seuil du SMIC, l'indice minimum de traitement des agents publics est donc relevé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- la création, conformément au programme de la majorité municipale, de deux postes supplémentaires à la Police Municipale et le recrutement de personnels en renfort dans des services en tension et/ou pour la gestion de la crise sanitaire : C.C.A.S., directions des ressources humaines et des finances, services entretien-restauration et jeunesse pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires et l'encadrement des enfants dans les Accueils Collectifs de Mineurs (multiplication des lieux d'accueil), création d'un poste en communication.

**Les autres dépenses de gestion de la Ville**, déduction faite des dépenses exceptionnelles, sont globalement stables entre 2020 et 2021.

Elles avaient augmenté sur la période 2016-2019 compte tenu de l'inflation et surtout du fonctionnement de nouveaux équipements (salle de spectacles et studios d'enregistrement « Allende », Maison du Projet « Le Lien », Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)), du développement d'actions et d'activités au Fort « Maison Folie », de la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement de l'école de musique, des charges de copropriété des locaux destinés à la nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe, des augmentations de prix de plusieurs marchés publics de fournitures ou services (restauration scolaire et fourniture d'électricité notamment).

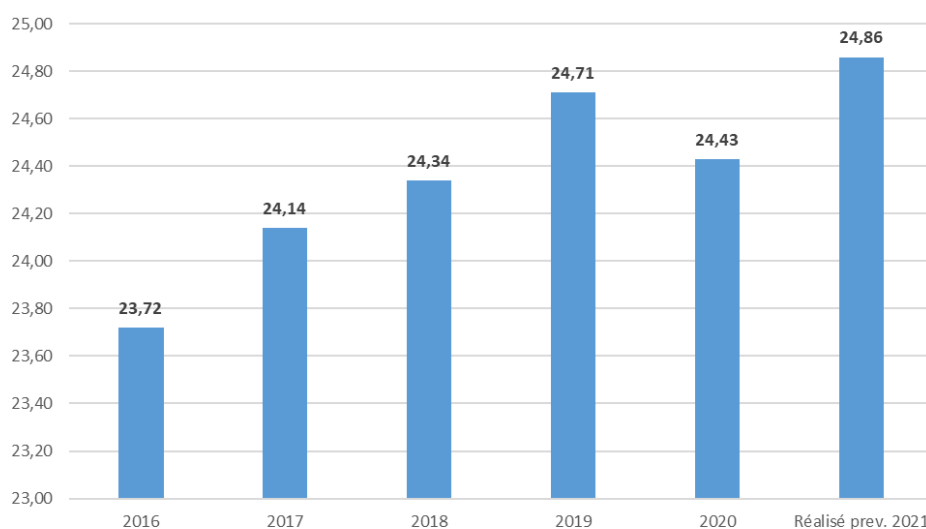


**Les dépenses exceptionnelles** sont estimées à environ 60 K€ en 2021 et concernent principalement le fonds d'aide aux commerçants (délibération 03/12/2020). En effet, la Ville de Mons en Barœul a souhaité soutenir les commerçants par l'attribution d'aides aux entreprises touchées par les conséquences de la pandémie. Concrètement, la Ville a versé une aide forfaitaire de 1 500 € au bénéfice de 27 commerçants monsois (soit 40,5 K€). A cela on peut ajouter la somme de 4,5 K€ d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique et de matériel antivol pour vélo (délibération du 17/06/2021).

La hausse des dépenses courantes en 2021 s'accompagne, dans une moindre proportion, d'une hausse des recettes courantes, consécutive également aux diverses mesures décidées dans le cadre de la pandémie.

## B. Des recettes courantes essentiellement assises sur les dotations

### EVOLUTION DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT 2016-2021



L'évolution des recettes de fonctionnement sur la période 2016-2021, hors produits exceptionnels, est à rapprocher de leur composition reposant pour une grande partie sur les dotations de l'Etat. La hausse des recettes sur cette période est portée principalement par l'évolution favorable des dotations de péréquation (DSU pour Mons en Barœul) et par l'augmentation et les revalorisations forfaitaires annuelles des bases des taxes ménages.

#### EVOLUTION DES PRINCIPAUX PRODUITS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTES 2016-2021

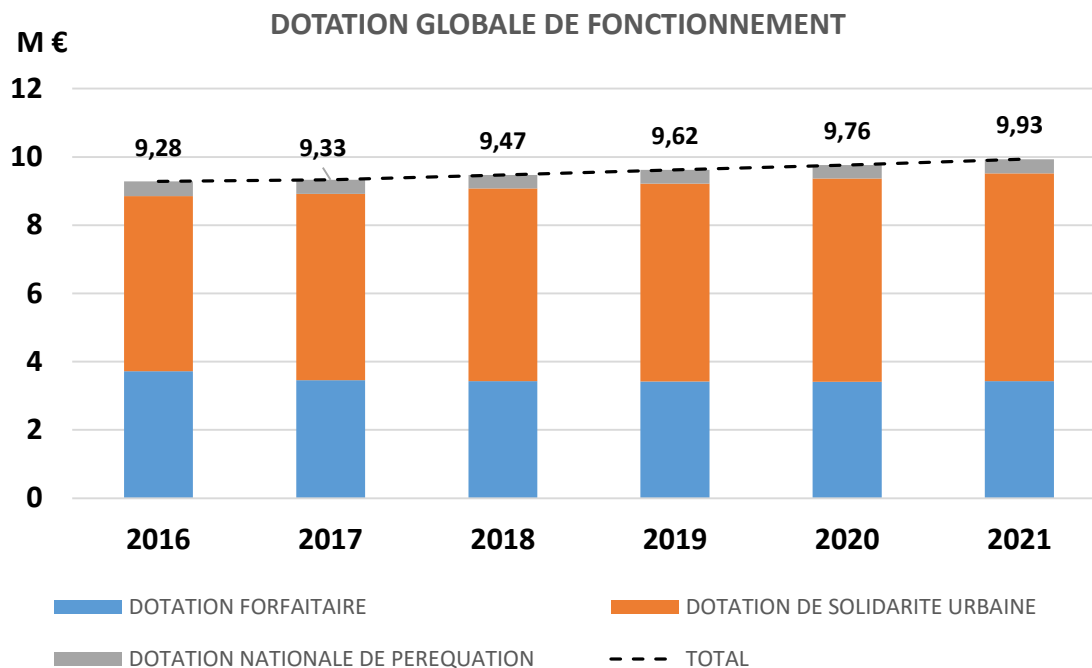
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 2016-2021	Evol 2016-2021
ETAT	DOTATION FORFAITAIRE	3 718 271	3 455 449	3 431 448	3 417 308	3 406 002	3 430 002	-288 269	-7,75%
	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 130 298	5 459 020	5 647 522	5 803 622	5 957 708	6 088 453	827 410	18,68%
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	431 681	413 573	395 656	399 917	400 825	413 333	-30 856	-4,25%
	FNGIR	657	657	656	657	657	657	0	0,00%
	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>9 280 907</b>	<b>9 328 699</b>	<b>9 475 282</b>	<b>9 621 504</b>	<b>9 765 192</b>	<b>9 932 445</b>	<b>484 285</b>	<b>5,22%</b>
	COMPENSATION POUR PERTE TA	371	717	198	299	708	379	8	2,16%
	COMPENSATIONS SPECIFIQUES AU TITRE DE LA TP	31 523						-31 523	
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	77 425	59 901	60 232	61 674	58 962		-77 425	-100,00%
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	395 934	595 129	609 840	646 374	686 632	656 633	260 699	65,84%
	<b>IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>505 253</b>	<b>655 747</b>	<b>670 270</b>	<b>708 347</b>	<b>746 302</b>	<b>657 012</b>	<b>241 049</b>	<b>30,04%</b>
<b>TOTAL ETAT</b>	<b>9 786 160</b>	<b>9 984 446</b>	<b>10 145 552</b>	<b>10 329 851</b>	<b>10 511 494</b>	<b>10 589 457</b>	<b>725 334</b>	<b>8,21%</b>	
MEL	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 082 928	2 082 928	2 082 928	2 082 928	2 082 928	0	0,00%
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	406 929	409 046	404 397	403 590	402 382	402 474	-4 455	-1,09%
	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCO. ET COM.	378 968	333 199	416 049	323 354	334 518	342 465	-44 450	-9,63%
	<b>TOTAL MEL</b>	<b>2 868 825</b>	<b>2 825 173</b>	<b>2 903 374</b>	<b>2 809 872</b>	<b>2 819 828</b>	<b>2 827 867</b>	<b>-48 905</b>	<b>-1,43%</b>
DEPARTEMENT	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TP	39 225	47 070	61 191	79 548	103 413	134 437	95 212	242,73%
<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>	<b>39 225</b>	<b>47 070</b>	<b>61 191</b>	<b>79 548</b>	<b>103 413</b>	<b>134 437</b>	<b>95 212</b>	<b>242,73%</b>	
MENAGES	TAXE HABITATION (y compris rôles sup.)								
	TAXE FONCIERE BATI (y compris rôles sup.)	5 381 727	5 440 789	5 579 230	5 744 209	5 838 629	6 004 450	622 723	11,57%
	TAXE FONCIERE NON BATI								
<b>TOTAL MENAGES</b>	<b>5 381 727</b>	<b>5 440 789</b>	<b>5 579 230</b>	<b>5 744 209</b>	<b>5 838 629</b>	<b>6 004 450</b>	<b>622 723</b>	<b>11,57%</b>	
DIVERS	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 508	4 636	4 736	4 856	5 086	5 202	694	15,39%
	DROITS DE MUTATION	449 934	627 176	507 035	593 511	564 445	553 513	103 580	23,02%
	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	161 463	164 498	172 508	162 428	164 433	169 406	7 943	4,92%
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	17 111	10 880	25 134	27 389	28 075	26 082	8 971	52,43%
<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>633 016</b>	<b>807 190</b>	<b>709 413</b>	<b>788 184</b>	<b>762 038</b>	<b>754 203</b>	<b>121 188</b>	<b>19,14%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>18 708 953</b>	<b>19 104 668</b>	<b>19 398 760</b>	<b>19 751 664</b>	<b>20 035 402</b>	<b>20 310 414</b>	<b>1 515 551</b>	<b>8,56%</b>	

Au niveau des principales dotations, le montant total des trois composantes de la DGF a augmenté de 651 K€ sur la période 2016-2021 compte tenu :

- de la dynamique de la DSU, avec une nouvelle majoration de 130 K€ en 2021 (+958 K€ sur la période 2016-2021). Cette augmentation de la DSU a en effet plus que compensé la baisse de la dotation forfaitaire sur la période d'analyse. Cette dernière a principalement baissé au titre de la « contribution au redressement des finances publiques »,
- de la baisse de la population monsoise.

La DGF atteint ainsi 9,93 M€ en 2021 soit 40 % des recettes courantes de fonctionnement de la Ville.

#### EVOLUTION DE LA DGF 2016-2021



Les dotations communautaires, l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire sont quant à elles demeurées globalement stables sur la période 2016-2021.

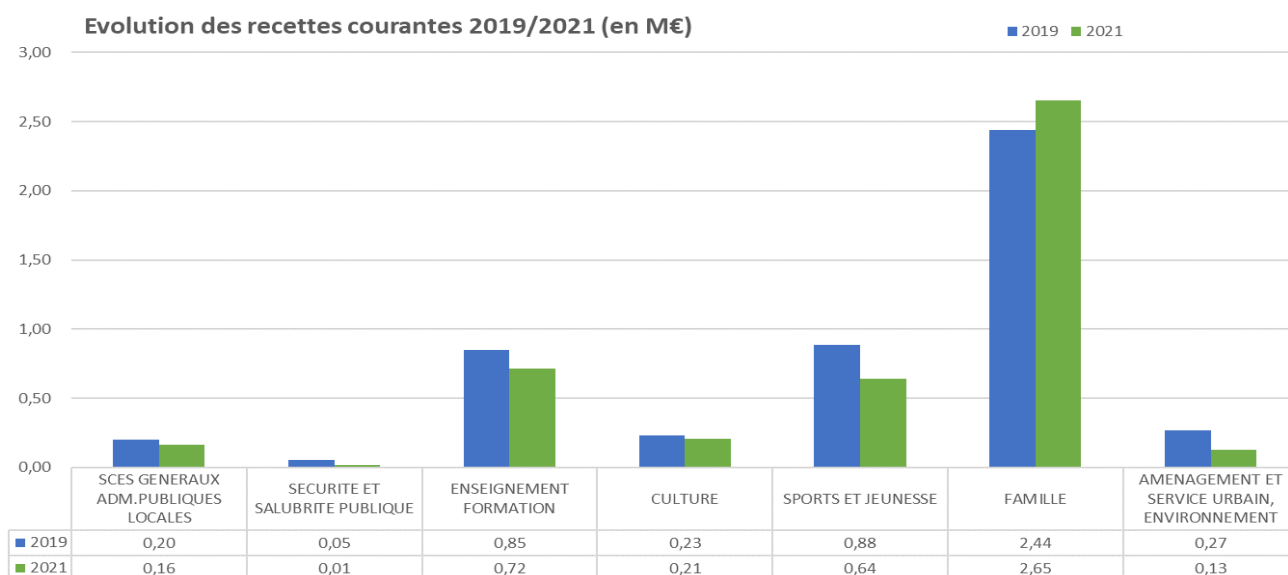
**Le produit de l'imposition locale « ménages »** s'élève à 6 M€ avec une hausse de 165 K€ entre 2020 et 2021 (+2,84 %) sous l'effet de la dynamique des bases. Ainsi, le produit de ces taxes ne représente à Mons en Barœul que 30 % des produits de fonctionnement non affectés. Cette situation singulière s'explique en outre par le niveau très bas des taux de fiscalité « ménages ».

## EVOLUTION DES AUTRES RECETTES COURANTES 2016-2021

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol. 2016-2021
Autres recettes courantes (920 à 928)	4,94 M€	5,01 M€	4,91 M€	4,93 M€	4,37 M€	4,52 M€	-8,50%

Globalement en baisse sur la période 2016-2021, **les autres recettes courantes de fonctionnement** ont néanmoins augmenté 147 K€ en 2021 mais restent au demeurant très inférieures au montant inscrit au Budget Primitif et ne retrouvent pas encore leur niveau d'avant crise.

Ces recettes correspondent principalement à la participation financière des usagers aux services tarifés de la commune (restauration scolaire, garderie, ALSH, crèche, piscine, école de musique, bibliothèque...) et aux participations financières de partenaires tels que la CAF, la MEL ...) pour le fonctionnement de services.



Le montant des **recettes exceptionnelles** enregistrées en 2021 s'élève à 1,07 M€ :

- remboursement d'une partie des dépenses de fournitures sanitaires COVID par la MEL (5 K€),
- indemnités de sinistre (31 K€),
- pénalités (21 K€),
- la vente de biens immobiliers (470 K€) et d'un camion (5 K€),
- Dotation Politique de la Ville (DPV) pour des opérations d'investissements finalisées ou en cours d'exécution (510 K€),
- produits des placements financiers (24 K€),
- et les montants encaissés au titre d'une reprise sur provision constatée en 2018 (3 K€).

Ces éléments seront précisés à l'occasion de la présentation du compte administratif 2021.

### C. Une épargne de gestion confirmée

Pour la Ville de Mons en Barœul, le retour progressif de l'activité (encore à jauge réduite sur certains secteurs) en 2021 n'a pas permis à la Ville de retrouver son niveau de recettes tarifaires des années antérieures.

L'épargne de gestion dégagée par la Ville en 2021 au titre des dépenses et recettes courantes de fonctionnement devrait donc atteindre **3,66 M€**, soit un niveau identique à la moyenne constatée sur la période d'analyse (3,72 M€) :

#### EVOLUTION DE L'EPARGNE SUR OPERATIONS COURANTES 2016-2021 (en M€)

	2016	2017	2018	2019	2020	Prévu 2021	Moyenne 2016- 2021
<b>Recettes courantes (A)</b>	23,72	24,20	24,32	24,72	24,43	24,86	24,38
<b>Dépenses courantes (B)</b>	19,99	20,84	20,99	20,82	20,05	21,2	20,65
<b>Epargne (A-B)</b>	<b>3,73</b>	<b>3,36</b>	<b>3,33</b>	<b>3,9</b>	<b>4,38</b>	<b>3,66</b>	<b>3,73</b>

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Entre 2010 et 2021, la commune a investi 90,6 M€ pour la rénovation et les aménagements urbains, ses équipements scolaires, culturels, sportifs...

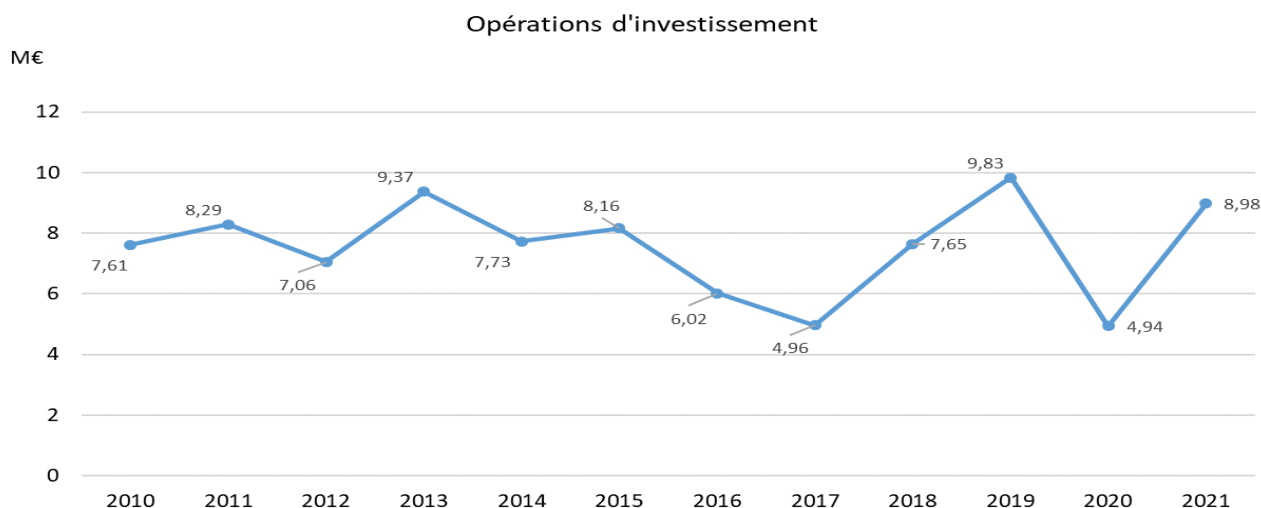
Les années 2010 à 2015 ont été marquées par la réalisation des opérations de rénovation urbaine de l'ANRU1, sous maîtrise d'ouvrage Ville et sous mandat de la SEM Ville Renouvelée.

Après une phase d'atterrissage en 2016-2017 pour la finalisation de certaines opérations telles que le complexe culturel Allende et la Maison du Projet « Le Lien », la Ville s'est à nouveau engagée dans une dynamique forte d'investissement avec la réalisation d'importantes opérations d'équipement et de rénovation de ses bâtiments.

Cette dynamique a été freinée en 2020 du fait de l'épidémie de COVID-19 et de l'arrêt momentané d'un certain nombre de chantiers. L'effet inverse a été observé en 2021 avec une accélération assez inédite au second semestre de certains chantiers comme la construction/rénovation thermique de l'Hôtel de de Ville et la construction de la crèche Joséphine Baker.

Le montant des dépenses réalisées en 2021 est l'un des plus élevé des 10 dernières années (8,98 M€) et à un niveau proche du record de 2019.

## EVOLUTION DES DEPENSES DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2010-2021



La commune a développé une approche analytique de sa stratégie budgétaire en matière d'investissement. Elle ventile et planifie ses opérations en quatre catégories principales :

- des **travaux du programme de maintenance** (investissement « ordinaire » induit par l'entretien du patrimoine bâti et non-bâti de la Ville et la mise aux normes d'accessibilité des équipements publics dans le cadre de l'Ad'Ap),
- des **travaux du Programme de Rénovation Urbaine** (opérations de l'ANRU1 et 2 et études),
- des **travaux du programme d'équipement** (opérations qui ne sont pas inscrites dans le cadre du conventionnement ANRU et qui ne relèvent pas de la maintenance),
- des **opérations de gestion foncière** dont acquisitions immobilières.

**Bilan : 42,37 M€ d'investissement ont été réalisés sur la période d'analyse 2016-2021, soit 7,06 M€ en moyenne par exercice, dont :**

- 17 % pour la maintenance du patrimoine,
- 22 % pour les opérations de rénovation urbaine (atterrissage de l'ANRU1 et démarrage de la phase opérationnelle de l'ANRU 2),
- 61% pour les autres opérations d'équipements dont certaines acquisitions foncières en cas d'opportunité pour la mise en œuvre de futurs projets.

Ces dépenses ont pu être financées, sans recours à l'emprunt, par l'épargne de gestion annuelle dégagée par la Ville sur ses opérations courantes et par des cofinancements extérieurs (soutien de l'Etat au titre du FCTVA compris) pour un montant total de 15,18 M€ sur la période 2016-2021.

Les financements perçus au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) peuvent également être intégrés (même s'ils sont imputés en section de fonctionnement) pour un montant total



de 4,42 M€. Cela qui porte les recettes encaissées pour les opérations d'équipement à 19,60 M€ sur la période 2016-2021 (soit 36 % des dépenses d'investissement TTC).

#### REPARTITION DES DEPENSES ET RECETTES DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2016-2021 (en M€)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total 2016-2021
<b>DEPENSES (M€)</b>							
<b>Investissements</b>	<b>6,02</b>	<b>4,96</b>	<b>7,65</b>	<b>9,83</b>	<b>4,93</b>	<b>8,98</b>	<b>42,37</b>
<i>Dont programme de rénovation urbaine</i>	3,58	1,87	0,92	1,92	0,48	0,69	9,46
<i>Dont programme d'équipement</i>	1,54	1,72	5,25	6,62	3,41	7,08	25,62
<i>Dont programme de maintenance</i>	0,90	1,37	1,48	1,29	1,04	1,21	7,28
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6,02</b>	<b>4,96</b>	<b>7,65</b>	<b>9,83</b>	<b>4,93</b>	<b>8,98</b>	<b>42,37</b>
<b>RECETTES (M€)</b>							
<b>Investissements</b>	<b>3,1</b>	<b>0,45</b>	<b>2,08</b>	<b>0,8</b>	<b>1,16</b>	<b>1,072</b>	<b>8,66</b>
<i>Dont programme de rénovation urbaine</i>	2,87	0,05	1,61	0,16	0,85	0,90	6,44
<i>Dont programme d'équipement</i>	0,22	0,36	0,43	0,58	0,23	0,16	1,98
<i>Dont programme de maintenance</i>	0,01	0,04	0,04	0,06	0,08	0,01	0,24
<b>Recettes non affectées (FCTVA, TLE, TA...)</b>	<b>1,45</b>	<b>0,86</b>	<b>0,83</b>	<b>1,18</b>	<b>1,51</b>	<b>0,69</b>	<b>6,52</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>4,55</b>	<b>1,31</b>	<b>2,91</b>	<b>1,98</b>	<b>2,67</b>	<b>1,76</b>	<b>15,18</b>
<b>Dotation politique de la ville</b>	<b>0,63</b>	<b>0,42</b>	<b>0,82</b>	<b>1,42</b>	<b>0,62</b>	<b>0,51</b>	<b>4,42</b>

Les travaux de maintenance ont ainsi représenté 7,28 M€ sur la période 2016-2021 soit une moyenne de 1,21 M€ par an.

Les principaux programmes d'investissement, conduits par la Ville ces dernières années, ont été réalisés sur plusieurs exercices. Certains, comme la restructuration de la Galerie Europe, la requalification des espaces publics du « Nouveau Mons », ou encore la construction du complexe culturel Allende, menés dans le cadre de l'ANRU1, ont même été engagés bien avant la période d'analyse (2016-2020). Les coûts de ces principales opérations, ainsi que les cofinancements externes perçus ou notifiés, peuvent être résumés de la manière suivante :

Le montant des dépenses réalisées en 2021 (8,98 M€) a quasiment été multiplié par deux par rapport à l'année 2020.

On y distingue quelques postes de dépenses importants pour les opérations suivantes :

- rénovation thermique de l'Hôtel de Ville (3,35 M€),
- rénovation de l'école La Paix (1,24 M€),
- aménagement de la Place Vauban (487 K€),
- aménagement des espaces publics aux abords de l'immeuble Le Galion (455 K€),
- réhabilitation de la crèche municipale Joséphine Baker (362 K€),
- solde des marchés de travaux de reconstruction des vestiaires du Stade Michel Bernard et de l'éclairage des terrains (167 K€),
- acquisitions foncières (863 K€) dont 3 habitations sises rue Jean Jaurès.

La section d'investissement affiche un taux de réalisation de 80,52 % contre 70,49 % en 2019 (année de référence).

### III. LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE AU 31/12/2021

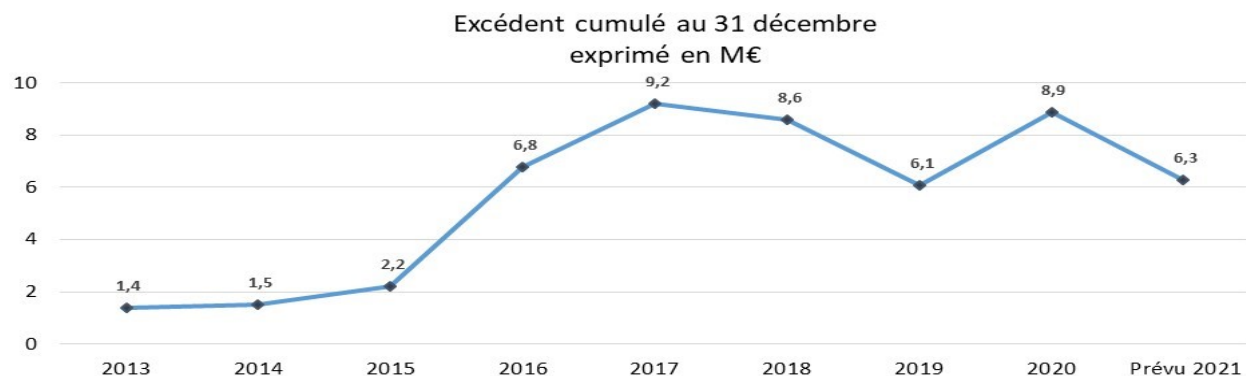
Ainsi, en 2021, se dégage un autofinancement (marge nette) de 4,66 M€ à comparer au déficit d'investissement de 7,22 M€. L'exercice 2021 isolé présente donc un bilan négatif de 2,56 M€. L'équilibre est assuré par la reprise partielle de résultat cumulé de 2019. Au terme de l'année, ce résultat cumulé s'estime donc à 6,31 M€.

Exécution de la section de Fonctionnement		
Recettes courantes	A	24,86
Dépenses courantes	B	<u>-21,20</u>
<b>Épargne courante (C)</b>	<b>C</b>	<b>3,66</b>
Recettes exceptionnelles	D	1 ;07
Dépenses exceptionnelles	E	<u>0,07</u>
<b>Épargne exceptionnel (F)</b>	<b>F=</b>	<b>1,00</b>
<i>Épargne totale 2021</i>	<i>C+F</i>	4,66
<i>Reprise résultat antérieur</i>	<i>E</i>	<u>7,59</u>
<b>Résultat de clôture 2021</b>		<b>12,25</b>

Exécution de la section d'Investissement		
Recettes	A	1,76
Dépenses	B	<u>8,98</u>
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>C=</b>	<b>-7,22</b>
<b>Excédent N-1 affecté</b>	<b>D</b>	<b>2,31</b>
<b>Déficit N -1</b>	<b>E</b>	<b><u>-1,03</u></b>
<b>Solde d'exécution</b>	<b>F =C+D+E</b>	<b>-5,94</b>

Excédent cumulé	
Résultat de clôture	12,25
Solde d'exécution	<u>-5,94</u>
<b>Excédent cumulé</b>	<b>6,31</b>

#### EVOLUTION DE L'EXCEDENT CUMULE 2013-2021



# PARTIE 3 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

---

## I. LES PERSPECTIVES EN FONCTIONNEMENT

Les perspectives en section de fonctionnement pour l'année 2022 se basent sur une amélioration du contexte sanitaire et un retour à la normale des activités.

### A. Les dépenses

#### ➔ Les charges générales

En 2022, le principe d'optimisation de l'utilisation des moyens publics et d'efficience budgétaire demeurera un fil conducteur pour la collectivité. Le budget 2022 s'emploiera donc à conjuguer la maîtrise des dépenses de gestion courantes tout en accompagnant les évolutions législatives, réglementaires et l'engagement fort de l'équipe municipale sur des initiatives nouvelles telles que :

- des actions dans les quartiers de la Ville avec une montée en puissance de la participation citoyenne avec la création d'un budget participatif,
- la mise à disposition de la population d'un conseiller numérique,
- la préparation de l'installation d'une maison « France Services ».

Par ailleurs, la prévision 2022 se veut prudente compte tenu d'une tendance inflationniste des fournitures (dont les fluides). Les tensions sur les approvisionnements se sont en effet multipliées avec la reprise de l'activité mondiale. Une hausse plus forte qu'anticipée du prix des matières premières ou une aggravation de la pénurie de semi-conducteurs, accentuées par la persistance des goulots d'étranglement dans le fret maritime, pourraient soutenir cette inflation et contraindre les échanges et l'activité. Le budget 2022 devra anticiper cet impact en intégrant dans ses prévisions la hausse des prix des matières premières et des contrats d'énergie.

#### ➔ Les charges de personnel

La grande majorité des agents de la Ville sur emplois permanents sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique, il faut noter que parmi ceux-ci 45 agents titulaires sont mis à disposition du CCAS et des structures pour personnes âgées.

L'évolution des effectifs attendue en 2022 est liée aux recrutements en cours ou à venir sur les postes vacants suite aux départs d'agents (mutations, retraites, disponibilités) et aux

remplacements d'agents en détachement, congé maternité, congé parental, congé de longue maladie ou de longue durée.

Les prévisions 2022 intégreront la création d'un poste de technicien informatique et l'impact, en année pleine, de la création de postes ou de l'arrivée sur des postes vacants d'agents en cours d'année 2021 (collaborateur de cabinet, chargé de mission économie, commerce et emploi, conseiller numérique, chargé de communication, Directeur de pôle vivre ensemble, DGAS). Il s'agira également de prendre en compte la réactivation des postes pour le recensement et le retour en fonctionnement normal d'équipements ayant connu des périodes de fermeture liées à la crise sanitaire en 2021 (piscine, ALSH).

Des incertitudes liées aux réformes réglementaires rendent de plus en plus difficile la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et la réalisation des prévisions d'évolution de la masse salariale. Ainsi, la difficulté des agents à anticiper les modifications de leurs conditions de départ en retraite se traduit par de grandes incertitudes pour la Ville concernant le nombre de départs en retraite réel pour les années à venir.

Il existe également une problématique de stabilisation des effectifs sur les secteurs en tension de la sécurité, du médico-social (crèche, halte-garderie), des ressources humaines et des finances en raison du manque de candidats correspondants à ces profils de poste et, dès lors, du turn-over important sur ces métiers.

Les charges de personnel continuent par ailleurs d'augmenter à périmètre constant sous l'effet des mesures réglementaires dont principalement :

- l'application d'un GVT de 1,005 (s'applique à tous) 74 K€,
- l'augmentation du SMIC : 0,90 % (s'applique aux apprentis),
- l'augmentation du taux AT RG (2,41 à 2,5 %) : 7,5 K€,
- l'augmentation de la cotisation patronale au CDG59 (0,9 à 1 %) : 10,6 K €,
- la création d'une cotisation patronale pour l'apprentissage au CNFPT de 0,05 % (s'applique à tous) : 4,1 K€,
- mesures nationales de reclassement pour les catégories C (estimation 140K€) et bonification d'une année d'ancienneté,
- le passage en catégorie B de certains agents (des auxiliaires de soins et de puéricultures et autres emplois de la filière médico-sociale),
- la poursuite de l'augmentation de la prime annuelle pour atteindre 1 000 € en 2025,
- le coût des créations de poste 2022 : un poste de technicien informatique, transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine (cat C) en assistant de conservation du patrimoine (cat B) : 29,1 K€,
- le coût en année pleine des créations de postes 2021 ou arrivées en cours d'année 2021 sur poste vacant ou remplacements : + 573 K€.

Plusieurs facteurs conjoncturels éclairent cette différence significative :

- plusieurs vacances (voire des mises en disponibilité) de postes se sont prolongées sur des durées plus longues compte tenu de la crise sanitaire. Ces postes pourvus (ou remplacés temporairement dans le cas d'arrêts) pour partie en 2021 induisent des charges en année pleine sur 2022. Une inscription de crédits prévisionnels en 2022 est aussi nécessaire pour des postes à pourvoir notamment au service espaces verts.
- des arrêts forcés à la piscine en 2021 ont ponctuellement et de façon exceptionnelle réduit les charges de personnel en 2021. Une prévision en année pleine est nécessaire pour 2022,
- le retour à une jauge d'accueil normale à partir de septembre pour la crèche Joséphine Baker après un fonctionnement à effectif réduit compte tenu des travaux en 2021,
- certaines majorations de charges liées à des créations de postes en 2021 et impactant en année pleine l'exercice 2022 : un demi-poste de EJE pour le RAM (financé par la CAF), après une suspension, retour des agents recenseurs (partiellement financés), conseillère numérique (recrutée en 2021 et financement par l'Etat), direction du pôle "Vivre ensemble" et DGSA (installés en 2021).

**Les autres prévisions de dépenses de fonctionnement** seront globalement stables par rapport au BP 2021 compte tenu de la marge induite par le taux de réalisation de celles-ci en 2021 (87 %).

Les principales évolutions concernent :

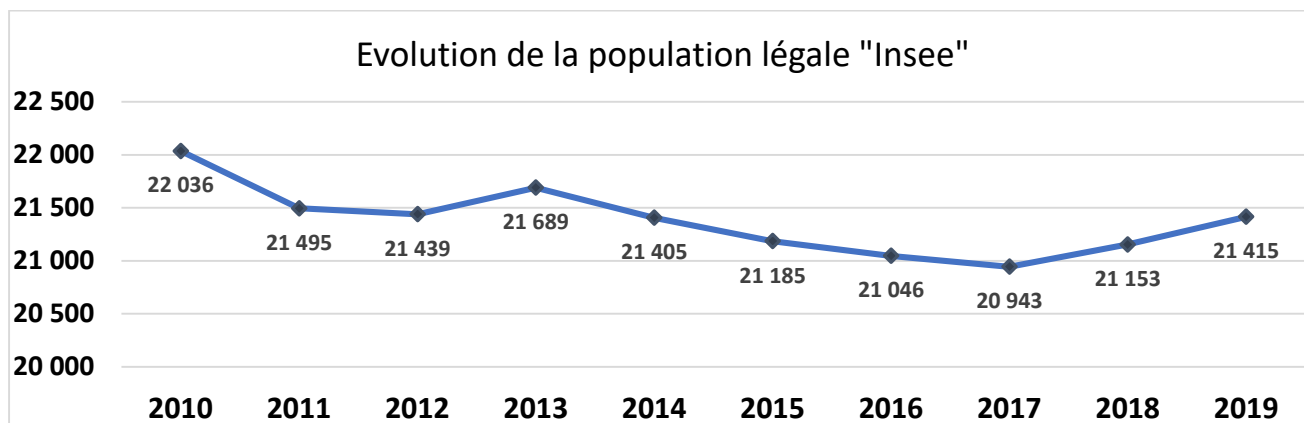
- les contrats de maintenance de nos équipements, notamment compte tenu de la multiplication de nos procédures dématérialisées et du développement des progiciels,
- le travail à distance,
- le coût des fluides et des matières premières,
- le coût des assurances,
- la reprise marginale des classes de découvertes,
- les provisions pour dépenses exceptionnelles (URSSAF, CAF...).

## **B. Les recettes**

**Les dotations de l'Etat**, premier poste des recettes courantes de fonctionnement de la commune devraient globalement augmenter en 2022 compte tenu des dispositions de la loi de finances pour 2022 et de l'augmentation de la population monsoise au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (+ 262 Monsois, soit + 1,2 %). Cette évolution doit être analysée et extrapolée avec prudence :

- l'INSEE, eu égard à ses méthodes de recensement et d'estimation, incite à l'examen de tendances pluriannuelles. A ce titre, la dernière décennie (2010-2019) aura été marquée par une baisse de 2,8 % de la population monsoise,
- les prochains recensements vont être impactés par les 350 déconstructions de logements prévues dans l'ANRU 2 : Brune, Coty, Barry...

### EVOLUTION DE LA POPULATION MONSOISE 2013-2021 (RECENSEMENTS 2010-2019)



La Dotation Forfaitaire (DF) est soumise à écrêtement mais la commune de Mons en Barœul n'y est pas soumise compte tenu de ses caractéristiques (potentiel fiscal par habitant en dessous de 75 % de la moyenne nationale). Le montant attribué à la Ville en 2022 est estimé à 3,45 M€ (+ 24 K€ par rapport à 2021).

Les prévisions intègrent par ailleurs une nouvelle augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) compte tenu de l'abondement de l'enveloppe nationale. Le montant 2022 est ainsi estimée à 6,22 M€ (+137 K€ par rapport à 2021).

La construction du budget primitif 2022 anticipe donc une hausse de 1,70 % du montant global de la DGF par rapport au produit perçu en 2021.

Par ailleurs, aucune évolution n'est envisagée pour les dotations et participations attribuées par la Métropole Européenne de Lille (Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)) ou reversées (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)).

Le budget 2022 s'équilibrera en maintenant une nouvelle fois les taux d'imposition communaux. **La Ville ne prévoit en effet aucune augmentation des taux d'impôts directs locaux (TFB et TFNB)** et évaluera les effets des évolutions fiscales en cours et de leurs impacts budgétaires au terme de la mise en œuvre de la réforme de la TH, soit à l'horizon 2023.

Une revalorisation importante (3,4 %), des bases d'imposition de TF est également prévue en 2022 hors évolutions physiques (constructions, démolitions, travaux...), compte tenu du taux d'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) constaté en année N-1 (de novembre 2020 à novembre 2021).

## EVOLUTION DU COEFFICIENT DE REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES 2018-2021

	Indice IPCH	Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives N+1
nov.-17	101,80	
nov.-18	104,00	1,022
nov.-19	105,27	1,012*
nov.-20	105,50	1,002
nov.-21	109,09	1,034

\* 1,009 pour la THRP

**Concernant les autres produits de la fiscalité**, les perspectives 2022 intègrent, par prudence, une stabilité de BP à BP pour la taxe pylônes, la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) et les Droits de Mutation à Titres Onéreux (DMTO).

Les produits issus des DMTO sont les plus difficiles à anticiper car ils dépendent de l'activité immobilière et des transactions à titre onéreux sur le territoire.

Au regard des éléments connus à ce stade pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 la tendance pour **les autres recettes de gestion** est à la hausse de BP à BP. Les estimations ont été réalisées sur le principe du retour à la normale (comparable au niveau d'activité 2019).

Compte tenu de l'ensemble de ces perspectives en fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, et des nombreuses incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire dans les prochaines semaines et mois, l'élaboration du projet de budget primitif 2022 intégrera l'objectif d'**autofinancement prévisionnel minimum de 2,80 millions d'euros** (recettes courantes – dépenses courantes de fonctionnement). L'épargne de gestion ainsi préservée par la Ville lui garantit un autofinancement suffisant de sa section d'investissement.

## **II. LES PERSPECTIVES EN INVESTISSEMENT**

Après le coup de frein de l'exercice 2020, une reprise importante des opérations de travaux s'est opérée en 2021 et se poursuivra en 2022.

Un retour à un rythme d'environ 10 M€ par an est prévu dès 2022 compte tenu du portefeuille de projets que l'équipe municipale se propose de réaliser pendant la durée du mandat. Cet effort d'investissement intense, porté à 10 M€ pendant 2 ou 3 ans, peut être envisagé compte tenu du niveau conséquent de l'épargne cumulée au 31/12/2021 (6,3 M€). Le recours à un emprunt d'équilibre n'est pas nécessaire en 2022.

## A. Les principaux projets d'équipement

La Ville poursuit sa dynamique d'investissement engagée avant la crise sanitaire tout en garantissant les moyens dédiés aux travaux de maintenance de son patrimoine bâti et non bâti. Une enveloppe de 1,5 M€ au minimum sera reconduite annuellement pour ces travaux, indispensables à la pérennité de l'existant. Elle intègre la poursuite des travaux de mise aux normes d'accessibilité (Ad'Ap) des bâtiments communaux.

Les grands projets d'équipement que l'équipe municipale propose d'engager durant le mandat 2020-2026 doivent être appréhendés dans une vision pluriannuelle intégrant les phases de réflexion, instruction, études, conception, exécution, réception et de clôture administrative. Ces phases sont d'autant plus difficiles à anticiper et à tenir en termes de calendrier lorsqu'interviennent une multitude de partenaires parfois exogènes (projets NPRU).

L'engagement de la phase opérationnelle des projets est également intimement lié aux effets de leviers des cofinancements possibles et effectivement mobilisés. Tout comme les différents postes de dépenses d'une opération sont susceptibles d'évoluer aux différentes phases d'avancement du projet, les recherches de co-financement et les nouvelles opportunités sont susceptibles de faire évoluer le reste à charge pour la Ville.

Les coûts estimatifs des principales opérations du programme d'investissement pour les trois années à venir et émergeant sur l'exercice 2022 peuvent ainsi être résumés de la manière suivante :

Opérations	Dépenses en M€	Recettes en M€
RENOVATION THERMIQUE DE L'HOTEL DE VILLE	5,25	1,5
RENOVATION DE LA CRECHE JOSEPHINE BAKER	1,2	0,65
AMENAGEMENT CELLULES COMMERCIALES EUROPE (NPRU)	1,11	0,75
RENOVATION STADE FELIX PELTIER	5,8	3,14
SECURISATION FORT (multiples opérations)	5,01	1,41
DOJO (NPRU)	4,14	2,62
RENOVATION ECOLE ET CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LA PAIX	3,69	0,8
RENOVATION ECOLE ANNE FRANK	3,3	1,92

Les projets intégrés dans la préparation du budget 2022 concernent notamment :

- la poursuite de la rénovation de l'école et la construction d'un restaurant scolaire à l'école La Paix (1,7 M€),
- la démolition/reconstruction/réhabilitation des équipements du stade Peltier (1,2 M€),
- l'aménagement des cellules Europe (1,06 M€),
- la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville (994 K€),



- la sécurisation du Fort et des tunnels ainsi que la construction de la nouvelle passerelle (790 K€),
- la fin des travaux de la crèche Joséphine Baker (520 K€).

Une enveloppe de 712 K€ sera inscrite au BP 2022 pour des acquisitions foncières dans le cadre de la poursuite des stratégies de la commune en matière d'aménagement et requalification de certains sites (projets des Sarts, îlots Pasteur).

## **B. Le financement de l'investissement**

Les recettes inscrites et prévues dans le cadre du conventionnement NPNRU avec l'Etat et les autres partenaires peuvent être considérées comme acquises, même si leur versement reste conditionné à l'effectivité des dépenses prévues.

Il en est de même pour les recettes 2022 de Dotation Politique de la Ville (DPV), de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de fonds Européens et de la CAF déjà notifiées pour les projets de :

- rénovation de l'Hôtel de Ville (1,6 M€),
- rénovation de l'école La Paix (389 K€),
- rénovation de la crèche Joséphine Baker (532 K€),
- rénovation du stade Félix Peltier (912 K€),
- le solde des travaux espaces publics du Galion (256 K€) et de la place Vauban (255 K€),
- l'éclairage du stade Michel Bernard (100 K€).

Les montants des autres recettes d'investissement restent difficiles à prévoir et les modes de cofinancement des projets d'équipement prévus par l'équipe municipale sont susceptibles d'évoluer, notamment compte tenu du large éventail d'opportunités ouvertes récemment par le plan de relance de l'Etat et par un certain nombre de nouveaux dispositifs initiés (fonds de concours) par la Métropole Européenne de Lille en matière notamment de transition énergétique.

Les prévisions budgétaires en la matière resteront donc prudentes concernant le rythme et le niveau de leur encaissement pour les prochains exercices.

Néanmoins, près de 6 M€ peuvent être inscrits au budget primitif 2022 (FCTVA et DPV compris) compte tenu des notifications de financement reçues et des opérations réalisées en 2021, en cours, ou programmées en 2022.

La Ville sera donc en capacité de financer son programme d'investissement avec ces financements externes et la poursuite de ses fondamentaux budgétaires lui permettant de :

- dégager un nouvel autofinancement annuel prévisionnel d'au minimum 2,8 M€ au titre des opérations courantes de fonctionnement,
- mobiliser une partie de son épargne cumulée sur les exercices antérieurs.

**En conclusion, dans un contexte encore instable, la Ville de Mons en Barœul fait le choix de construire un budget primitif 2022 prudent en fonctionnement même s'il intègre le développement de nouveaux services aux habitants. Elle fait résolument le choix de continuer à investir massivement et de soutenir l'économie locale sans augmenter la fiscalité ni recourir à l'emprunt.**

L'exercice 2022 sera engagé de manière à assurer la continuité des activités et poursuivre les projets engagés. La situation budgétaire de la Ville projetée au terme de l'exercice 2022 lui permettra par ailleurs de préserver ses capacités financières rendant soutenable la poursuite de son programme pluriannuel d'investissement jusqu'au terme du mandat en cours.